



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

documents administratifs

Question écrite n° 10125

Texte de la question

M. Jean-Paul Bacquet attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les difficultés que rencontrent les personnes âgées pour déchiffrer les documents administratifs imprimés en lettres minuscules. Il lui demande si elle envisage, dans le cadre d'une politique de défense de la santé des personnes ayant une vue déficiente, de prendre des mesures incitatives auprès des administrations, et éventuellement des imprimeurs, afin de remédier à cette situation préjudiciable pour beaucoup.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention sur les difficultés que rencontrent les personnes âgées pour déchiffrer les documents administratifs. La grande diversité des déficiences visuelles des personnes âgées comme la disparité des documents administratifs ne permettent pas de fixer des normes générales. Il convient aussi de noter que, en plus des problèmes liés à la taille des caractères d'impression, s'ajoutent des difficultés inhérentes à la variabilité de la qualité du papier et du contraste typographique. Les administrations s'attachent néanmoins constamment à améliorer la lisibilité des documents administratifs.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Bacquet](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10125

Rubrique : Administration

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 février 1998, page 790

Réponse publiée le : 6 juillet 1998, page 3779